

## CHRONIQUE ASSURANCE

*Linda Daoust*

*Directrice générale et chef de l'exploitation  
La Mutuelle des municipalités du Québec*

### La sécurité incendie : une priorité continuelle

Tout ce qui gravite autour de la sécurité incendie occupe une place de choix parmi les préoccupations du service de la gestion des risques des municipalités et des MRC. Et pour cause. Les incendies ont de lourdes conséquences. Chaque année au Québec, elles sont à l'origine de plusieurs dizaines de décès et elles occasionnent des pertes matérielles d'environ 500 millions de dollars<sup>1</sup>.

Rien que dans les municipalités de 25 000 habitants et moins, on a recensé en 2002 pas moins de 4 870 incendies, soit 1,80 par 1 000 habitants<sup>2</sup>. Ces statistiques, les plus récentes à ce jour, mettent en lumière l'importance pour chaque municipalité de s'assurer que son service incendie gère ses activités selon les règles de l'art, qu'il possède de l'équipement conforme aux normes et exigences en vigueur et que son personnel est bien formé. Une vie humaine épargnée, un bâtiment historique préservé, une entreprise sauvée, une poursuite évitée : un seul de ces gestes suffit à démontrer l'opportunité d'investir dans le domaine de la sécurité incendie.

Depuis 2001, le milieu de la sécurité incendie au Québec fait l'objet d'une réforme

majeure. Les schémas de couverture de risques incendie constituent la pierre angulaire de ce renouvellement rendu nécessaire par plusieurs facteurs : pertes matérielles plus élevées comparativement aux autres provinces, stagnation du taux de pertes humaines, vieillissement du parc de véhicules incendie, infrastructures désuètes, etc.

Rappelons que les schémas de couverture de risques ont pour but de prévoir les modalités de l'organisation de la sécurité incendie sur le territoire de chaque municipalité. Il s'agit d'un exercice qui consiste à fixer des objectifs de protection contre les incendies et les mesures requises pour les atteindre. Cette planification des modalités d'intervention peut être faite en optimisant ou en augmentant les ressources du service incendie.

#### **Une démarche de prévention rigoureuse**

Le schéma de couverture de risques se veut d'abord un travail de planification destiné à accroître le niveau de sécurité offert aux citoyens. Élaborer son schéma de couverture constitue donc pour chacune d'elles une occasion de revoir l'organisation de ses interven-

tions, d'assurer une meilleure formation à ses pompiers, de valider la fiabilité de son équipement de lutte incendie et de son système de communication, de mesurer sa rapidité d'intervention et de calibrer sa force de frappe. Conséquemment, on ne saurait trop insister sur l'importance que revêt cet exercice vu son impact sur le plan de la prévention et sur la bonification des pratiques en matière de lutte incendie au Québec.

À long terme, l'implantation des schémas à la grandeur de la province sera financièrement profitable au monde municipal, puisque les services incendie qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre, qui s'y conformeront, bénéficieront d'une exonération de responsabilité pour les préjudices qui pourraient découler de leur intervention lors d'un incendie ou d'une situation d'urgence, à moins évidemment que ces préjudices ne résultent d'une faute intentionnelle ou d'une faute lourde.

#### **Les services de sécurité incendie, des maillons importants**

Qu'ils soient imposants ou modestes, les services de sécu-



M<sup>me</sup> Linda Daoust

rité incendie municipaux doivent structurer leurs façons de faire et chercher sans cesse à les améliorer. Le rôle d'un chef pompier, par exemple, ne se limite pas à diriger son équipe sur le terrain. Bien sûr, il doit d'abord et avant tout administrer son service tout en respectant les normes et les diverses exigences réglementaires, mais il doit aussi agir à titre de personne-ressource auprès de ses élus pour toute question touchant la sécurité incendie.

L'avènement des schémas de couverture de risques fait que chaque service incendie municipal est en quelque sorte un maillon important au sein de sa MRC. Conséquemment, il est important d'établir une ligne de communication directe et harmonieuse entre les administrations municipales afin de promouvoir les méthodes visant à assurer la pratique de luttes incendie efficaces, sécuritaires et bien orchestrées.


Les schémas misant entre autres sur l'entraide, il devient essentiel d'uniformiser les pratiques entre les services, particulièrement en ce qui a trait à la conformité de l'équipement et à la formation des pompiers. À défaut de le faire, une municipalité peut involontairement mettre en jeu la responsabilité de ses voisins.

### La MMQ réitère sa position à l'égard des schémas

La MMQ est tout à fait favorable à la mise en place des schémas de couverture de

risques. Elle reconnaît pleinement la valeur des schémas en tant qu'instrument de risques et de prise de décision, pour les élus municipaux, et en tant qu'outil de planification, pour les responsables des opérations des services de sécurité. Aussi, convaincue du bien-fondé de cette exigence gouvernementale, la MMQ encourage toutes les municipalités, MRC et régies à participer à l'élaboration de leur schéma, à prendre les mesures nécessaires afin de recevoir l'attestation de conformité du ministre et à

mettre en application les dispositions prévues dans leur plan de mise en œuvre, une fois l'approbation reçue.

Il en va de la sécurité de vos citoyens et de la pérennité de votre patrimoine municipal. 

### Parlant de schéma... où en est-on?

En date du 30 septembre dernier, 25 MRC et six villes avaient reçu leur attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique du Québec.

1 Source : Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique du Québec. Statistiques de 2002.

2 Calculs effectués à partir des statistiques de 2002 de la Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, ministère de la Sécurité publique du Québec.



**Laurier Du Vallon**  
VOYAGES ET DÉCOUVERTES



**AZAMARA**  
CRUISES

**Expériences enrichissantes. Croisières luxueuses.**

Azamara, c'est une nouvelle expérience de croisières luxueuses conçue pour les voyageurs qui désirent visiter des destinations hors de l'ordinaire. Les atouts qui distinguent Azamara sont uniques : service de majordome dans toutes les cabines, excursions «d'immersion», deux restaurants de spécialités servant la meilleure cuisine en mer, spectacles tous les soirs et un service tout à fait incomparable.

EXPLORATEUR DES CARAÏBES

À bord du Azamara Quest  
**Départ le 29 mars 2008, 14 nuits !**  
Accompagnateur Laurier du Vallon (min. requis)

Floride, Puerto Rico, Îles Vierges Américaines, Antigua, Dominique, Guadeloupe, Îles Vierges Britanniques, République Dominicaine, Îles Turquoises

Québec 418 653 1882  
Montréal 514 845 1330  
[www.laurierduvallon.com](http://www.laurierduvallon.com)



À partir de **3559\$** /pers. occ. double, cab. int.

Contribution aux Fonds d'indemnisation des clients, des agents de voyages en vertu de la Loi (2003)